



FORMATION DIPLOMANTE DE NIVEAU IV

BPJEPS LOISIRS TOUS PUBLICS Animateur.trice socioculturel.le

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant se professionnaliser dans les métiers de l'animation socioculturelle et notamment les secteurs Enfance-Jeunesse en devenant directeur.trice d'accueil collectifs

Objectifs de l'action de formation :

A l'issue de la formation, le titulaire du BPJEPS LTP devra être capable de :

- Encadrer tout type de public dans tout lieu et toute structure
- Se placer en tant qu'acteur éducatif dans ses missions d'animateur.trice socioculturel.le
- Participer au fonctionnement et aux projets de sa structure d'animation socioculturelle
- Diriger des accueils collectifs de mineurs
- Développer des projets d'animation d'utilité sociale répondant aux besoins et aux envies des publics



Programme de la formation :

- Connaître l'environnement professionnel : repérer, comprendre, préparer : 174,5 heures
- Préparer, animer et évaluer des séances d'animation dans le cadre d'un projet à caractère éducatif et d'utilité sociale : 227,5 heures
- Conduire et évaluer un projet d'animation à caractère éducatif et d'utilité sociale : 133 heures
- Conduire une action d'animation et de direction d'un accueil de mineurs : 126 heures

Adaptation de votre parcours : problème de handicap, restrictions

Notre référente handicap, Mélandine PREIRA, est présente pour vous accompagner dans la construction de votre projet, en amont de votre formation, durant les tests de sélection et votre parcours de formation.

- *Contactez-la : melandine.preira@profession-sport-loisirs.fr / 02 35 58 16 03*

BPJEPS LTP

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Spécialité : Animateur
Code RCNP : 28557
Code CPF : 237749

Résultat attendu :

- Diplômant
- Accessible en VAE

Responsable et contact :

02.35.58.16.00
formation76@profession-sport-loisirs.fr

Inscription :

Formulaire en ligne accessible sur notre site

Pré-requis :

- être âgé de 18 ans,
- justifier d'une expérience en animation d'au moins 200 heures auprès d'un groupe
- être titulaire du PSC 1 ou de l'AFPS (ou du PSE 1 / PSE 2 / AFGSU 1 ou 2 / STT en cours de validité),
- avoir un niveau à l'écrit équivalent à celui du Baccalauréat (non obligatoire mais conseillé).

Equivalences :

Votre formation peut prendre en compte vos expériences antérieures et vous pouvez peut-être bénéficier d'allègement d'heures, de prérequis d'entrée en formation ou d'une équivalence d'UC.

- Renseignez-vous : formation76@profession-sport-loisirs.fr / 02 35 58 16 00



Méthodes et outils pédagogiques :

Les stagiaires-apprenti.e.s du BPJEPS Loisirs Tous Publics alternent cycles de formation en centre et stages en entreprise, l'objectif étant de se rapprocher au plus près des besoins des structures et donc de développer l'adaptabilité à l'emploi.

Cette formation permet de garantir le développement d'une véritable identité professionnelle en lien avec la spécialité choisie, 60% du parcours de formation se déroulant dans une structure (association ou collectivité) ayant une activité en relation directe avec la spécialité du BPJEPS.

La réussite du parcours de formation de chaque apprenant passe par :

- L'appropriation du parcours par le stagiaire lui-même,
- Le développement de compétences propres à chacun permettant de valider le BPJEPS.



La boîte à outils

- Le référentiel de certifications pour séquencer les apprentissages ;
- Le projet d'animation propre à chaque stagiaire ;
- Les livrets de suivi et d'évaluation : outils d'échanges entre le stagiaire, son tuteur et le formateur, il permet d'assurer le suivi du parcours de formation et le suivi de l'alternance ;
- La multimodalité : alternance de séances en présentiel et en distanciel, mises en situation professionnelle, temps de travail individualisé, utilisation d'une plate-forme de FOAD en synchrone et asynchrone, séances collectives et individuelles en visioconférence. 25% du parcours est réalisé en distanciel ;
- Les badges numériques : valorisation des compétences développées par les apprenants.

BPJEPS LTP

Conditions d'admission :
Modalité de recrutement :

- Admission après entretien
- Admission après tests (écrit/animation)
- Admission sur dossier

Niveau d'entrée minimum :

Posséder un niveau III (CAP-BEP) voire un niveau IV (Bac) afin d'être en capacité de produire l'ensemble des dossiers attendus dans le cadre de la formation.

Publics :

- Formation continue
- Formation en apprentissage
- Demandeur d'emploi
- Salarié

Lieu de formation :

- BPJEPS LTP du Havre : Education et Formation, 68 boulevard Jules Durand Le Havre (76600)
- BPJEPS LTP de Dieppe : Maison des Associations de Dieppe, 14 rue Notre Dame, Dieppe (76200)
- BPJEPS LTP de Grand-Couronne en Apprentissage : Accueil de loisirs Jean Coiffier, les Essarts - Grand-Couronne (76530)



Modalité de validation

La formation se compose de quatre Unités Capitalisables (UC) qui doivent toutes être validées pour obtenir le BPJEPS LTP.

UC 1 et UC 2 : Epreuve de projet

Production d'un dossier explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance - Soutenance professionnelle.

UC 3 : Direction d'ACM

• Production d'un dossier présentant la capacité du candidat à animer à et diriger un accueil collectif de mineurs - Soutenance professionnelle

UC 4 : Production d'un dossier présentant un cycle d'animation, conduite d'une séance preuve pédagogique d'animation en structure d'accueil suivie d'un entretien



Calendrier et durée :

- Le Havre : du 07/11/2024 au 09/12/2025
- Dieppe : du 25/11/2024 au 12/12/2025
- Rouen : du 17/10/2024 au 18/11/2025

679 H de formation (Le Havre, Dieppe), 686 H de formation (Rouen) dont 133 H en FOAD / 1211 H en structure d'accueil (Rouen), 1218 H en structure d'accueil (Le Havre), 1162 H en structure d'accueil (Dieppe)

Remarque :

Formation du lundi au vendredi - de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

➤ Modalités d'entrée / sortie :

- Entrées et sorties à date fixe Entrées et sorties cadencées
 Individualisée

➤ Rythme :

- Temps plein Temps partiel
 Temps partiel en cas d'allègement

➤ Personnalisation du parcours :

- En groupe (non personnalisable) Mixte
 Individualisé Modularisé

BPJEPS LTP

Accès handicapé :

oui non

Commentaire : locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Hébergement :

oui non

Restauration :

oui non

➤ **Financement de la formation :**

- un contrat d'alternance
- un financement employeur / OPCO
- un financement CPF Transition Professionnelle
- un auto-financement
- AIF France Travail pour les demandeurs d'emplois ou personnes en CRP/CTP/CSP, cumulable avec le CPF

Remarque : n'hésitez pas à contacter PSL 76 pour toute question liée à votre financement

